



Lyon ce 1. Janvier 1811.

Monsieur P. J. Roux à Marseille

Vous voyez Monsieur, par la circulaire d'autre part de mon frère G.<sup>e</sup> Schneegans, la cession qu'il m'a faite de sa maison L.<sup>s</sup> Breck, Schneegans et Bayer. Je la continuerai sous la raison Schneegans et C.<sup>ie</sup> en avec un fonds de deux cent vingt mille francs, y compris ceux cinquante mille fr. que Monsieur Sig.<sup>d</sup> Fred. Klose à Strasbourg m'a versés en commandite. Je me suis en outre associé M.<sup>r</sup> J. B.<sup>te</sup> Chighizola, collaborateur depuis plusieurs années de mes prédecesseurs.

L'extract de notre acte de société est déposé conformément au code de commerce aux greffes des tribunaux de commerce de cette ville et de Strasbourg.

Notre genre de commerce sera la commission d'achat et de vente, l'expédition et les recouvrements. L'expérience acquise dans les affaires, et l'alliance avec une maison aussi respectable que celle de Monsieur Klose, sous les titres à la faveur desquels nous réclamons votre confiance, nos efforts seront constants pour la mériter.

Veuillez prendre note de nos signatures ci-bas en recevoir l'assurance de notre parfaite considération.

Ch.<sup>s</sup> Schneegans signera

Schneegans & fils

J.<sup>n</sup> Bap.<sup>te</sup> Chighizola signera

Schneegans & fils

Veuillez Monsieur agréer l'offre de mes services  
J'ay favorisé de quelques ordres  
la

La manière dont nous signeron le  
Contrat que vous voudrez bien nous confier  
vous proposera le vif désir que nous avons  
de pouvoir faire des affaires avec votre  
estimable espouson

Veuillez le bulletin de notre marche  
auquel nous nous référerons devoe à vos  
ordres nous avons l'honneur de vous faire  
bien cordialement les P.  
D.

Le 30 Septembre 1812  
à Marseille

Yves Roux

Yves Roux

Yves Roux

Yves Roux